

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

---

**COMMUNE DE TROOZ**

**PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Réunion des groupes de travail  
GT Economie, thématique de la Communication  
22 mars 2016, 19h00  
Salle des mariages, Rue de l'Eglise 22, 4970 Trooz**

---

**Présents** : O.BALTUS, J. BRENDEL, J.MARTIN, C.MARCK, M.MADERA PEREZ, N. PIROTTIN,  
E. VENDY

**Excusés** : A.DEGEE, D. DE TEMMERMAN, P.HAOT

**GREOA** : A.BARTHELEMY

**1. Introduction**

La réunion débute par un mot d'introduction de l'agent de développement qui explique que la réunion sera organisée en deux moments de réflexion : le premier consistera en la présentation du travail effectué par O.Baltus (GT Environnement) concernant le placement de panneaux hydronymes dans l'entité et le second sera consacré à une réflexion plus globale sur la communication dans la commune.

**2. Des panneaux hydronymes dans la commune ?**

O. Baltus, membre du GT environnement, a effectué un relevé de tous les ruisseaux et rivières de l'entité et s'est rendu sur le terrain afin d'identifier les lieux où des panneaux hydronymes pourraient être placés. En guise d'introduction, il explique que plus de 3600 panneaux ont déjà été installés le long des rivières wallonnes par les Contrats de Rivière et que tous les sous-bassins hydrographiques sont concernés par cette action, à l'exception des bassins de l'Escaut-Lys et de la Vesdre. Le travail de recensement effectué dans le cadre du GT Environnement prend donc tout son sens en regard de cette situation. La présentation complète de ce travail est disponible via le document ci-joint qui reprend l'inventaire des cours d'eau de Trooz ainsi que des propositions d'emplacement pour les panneaux.

A l'issue de la présentation, plusieurs questions sont posées :

- est-il opportun de placer des panneaux en des endroits où les ruisseaux ne sont pas visibles ? La réponse à cette question est nuancée et il est préconisé que chacun des ruisseaux concerné par cette question soit traité de manière spécifique. En effet, dans certains cas, il peut être pertinent de signaler l'existence d'un ruisseau pour permettre justement de sensibiliser la population à sa présence et inciter à son respect.

- doit-on placer des panneaux uniquement sur les routes ou pourrait-on étendre la signalisation aux chemins et sentiers ? Au vu de l'importance du réseau hydrographique sur l'entité et des nombreuses promenades, il est suggéré que des panneaux soient placés également sur des itinéraires de promenades et qu'ils puissent avoir un format différent de ceux placés en bord de voiries. Cette question pourra être traitée plus spécialement dans le GT « mobilité douce », en collaboration avec le GT « patrimoine ».

- quelles sont les obligations à respecter vis-à-vis du MET lorsque l'on souhaite placer des panneaux en dehors des voiries communales ? Cette question devra être approfondie et des informations devront être prises à ce sujet et communiquées au GT ultérieurement.

- peut-on espérer un financement des panneaux hydronymes ? Dans le cadre du PCDR, de tels panneaux pourraient être financés s'ils étaient intégrés dans un projet plus global faisant l'objet d'une fiche (par exemple : aménagements de convivialité dans l'entité sur des itinéraires de promenades, etc.). Par ailleurs, le Contrat de Rivière Vesdre avait souhaité être tenu informé de l'état d'avancement du GT. Des pistes de subsides pourraient éventuellement être communiquées au GT via les agents du CRV.

### **3. La communication à Trooz : les atouts, les faiblesses, les opportunités**

L'agent de développement rappelle brièvement les atouts et faiblesses concernant la communication et ayant été évoqués lors des réunions d'information citoyenne. Une synthèse de toutes les initiatives évoquées dans les différents GT et concernant la communication au sens large (création de folders, page facebook, événements, etc.) est distribuée.

#### *✓ Site internet communal*

Le Collège communal a pris la décision de renouveler et de moderniser le site internet communal. Les démarches ne sont pas encore en cours. Il est néanmoins suggéré qu'un agenda des activités sociales et culturelles soit disponible sur le futur site.

#### *✓ Bulletin communal*

Lors de la consultation citoyenne, le souhait de voir apparaître un agenda des manifestations dans le bulletin communal a été émis à plusieurs reprises. Lors de la discussion, il est expliqué qu'il est difficile de répondre à cette demande en raison de la périodicité de diffusion du bulletin communal. Face au regret d'avoir un bulletin communal présentant des articles sur les événements passés, la commune répond que le bulletin communal doit aussi être vu comme une vitrine de ce qui s'est réalisé dans l'entité. Il est néanmoins suggéré de créer une rubrique ou un espace citoyen qui soit destiné à la publication d'articles sur des thématiques spécifiques telles que l'environnement, le patrimoine, l'énergie, etc.

#### *✓ Agenda des manifestations*

Alors que la vie sociale, sportive et culturelle de l'entité est reconnue comme bien développée, les citoyens sont interpellés par un manque d'information concernant les manifestations. Au niveau communal, chaque année, les associations sont contactées par un agent administratif afin qu'elles lui

transmettent l'agenda de leurs manifestations en vue de les insérer dans le calendrier d'Intradel. Par ailleurs, l'agenda de la Maison de la laïcité est identifié comme un atout supplémentaire.

En ce qui concerne la programmation des activités par les associations, les troозиens soulignent un manque de communication qui se manifeste au travers de la programmation d'événements similaires dans des délais très rapprochés, de la concomitance d'événements dans des villages voisins, etc. Parallèlement, il ressort que peu de matériel ou de ressources sont mutualisés entre les associations. Plusieurs propositions sont émises en vue d'améliorer la communication entre les associations :

- réaliser un questionnaire demandant aux associations d'identifier leur besoins et de faire des propositions en vue d'y répondre
- organiser annuellement une ou plusieurs réunions des acteurs du secteur associatif, sportif, culturel et touristique qui pourrait déboucher sur la création d'un calendrier des activités. La première réunion pourrait être organisée dans le cadre du PCDR
- organiser une vitrine des associations communales sous forme d'un événement

A l'issue de la discussion, les membres du GT soulignent qu'il serait important de désigner un coordinateur afin de réaliser cette mission. Cette personne ne devra pas nécessairement être un agent administratif de la Commune ; un responsable au sein du GT pourrait éventuellement se charger de ce travail.

✓ *Divers*

En matière de diffusion des informations relatives aux manifestations, l'agent de développement explique que, dans le cadre de la fusion des Maisons de Tourisme, la Commune de Trooz rejoindra la future Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève gérée par le GREOA. Elle ajoute que les associations de la Commune peuvent bénéficier du service graphique du GREOA en vue de réaliser des affiches, flyers, supports promotionnels, ... et que les manifestations communiquées à la Maison du Tourisme peuvent être annoncées sur le site internet [www.ourthe-ambleve.be](http://www.ourthe-ambleve.be) et via l'agenda trimestriel. En ce qui concerne cette thématique, il est rappelé qu'une réunion du Groupe de Travail Tourisme aura lieu le jeudi 28 avril à 20h00 au Syndicat d'Initiative de Trooz en présence d'un représentant de la Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève.

La réunion se clôture à 21h30